ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Infirmière ou infirmier de la santé publique
Ministère : Santé
Localité : Coral Harbour
Numéro de référence : 10-04-315-126GM

Type d'emploi Poste permanent

Salaire : 95,882-108.810 par année; 37,5 heures/semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 23,292$ par année
Statut syndical Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

L'infirmière ou infirmier de la santé publique (« la personne titulaire du poste ») offre une gamme complète de services de santé publique à toute la collectivité conformément aux normes du programme de santé publique déterminées par la ou le médecin-hygiéniste en chef. Les objectifs de la création de ce poste sont la protection, le rétablissement et la promotion de la santé, de même que l'atténuation de l'incidence de maladies et de handicaps par l'intermédiaire de la promotion et de la protection de la santé et par des activités visant la prévention de blessures et de maladies.

La personne titulaire du poste se concentre principalement sur les programmes visant la santé maternelle et infantile, la santé en milieu scolaire, la prévention de maladies transmissibles, et l'immunisation; elle contribue ainsi à améliorer la santé de la population et à permettre au territoire d'atteindre ses objectifs en matière de santé publique.

Les compétences, les connaissances et les aptitudes requises pour occuper ce poste s'acquièrent **normalement** en remplissant deux conditions, à savoir : détenir un baccalauréat en soins infirmiers ou un diplôme reconnu en soins infirmiers assorti d'un certificat en santé publique; et au moins deux ans d'expérience en services infirmiers de santé publique. Les candidates et candidats doivent être admissibles à une inscription auprès de la Registered Nurses Association of Northwest Territories and Nunavut (RNANT/NU). Un permis de conduire et une certification en réanimation cardiorespiratoire valides sont également nécessaires pour ce poste.

Les dossiers de candidature de personnes diplômées dans le cadre du programme en soins infirmiers du Collège de l'Arctique du Nunavut au cours des six derniers mois et par la suite admises au programme de résidence pour personnes diplômées en soins infirmiers (*Graduate Nursing Residency Program*) seront pris en compte pour les postes qui sont reconnus comme faisant partie de ce programme.

Sont considérés comme des atouts pour ce poste le fait de détenir de l'expérience de travail dans des régions éloignées et isolées, d'avoir suivi en ligne des cours de l'Agence de la santé publique du Canada, ainsi que la possession d'une attestation de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et d'Infirmières et infirmiers en santé du Canada.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (l'inuinnaqtun), l'anglais et le français. La capacité de communiquer dans plus d'une des langues officielles du Nunavut constitue un atout. La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture, du territoire des Inuits, et du Qaujimajatuqangit inuit constitue un atout.

Le personnel infirmier à temps plein reçoit un bonus de 5 000 $ à son embauche; un bonus supplémentaire de 5 000 $ lorsqu'il a atteint 18 mois de service; et enfin un autre bonus de 10 000 $ lorsqu'il atteint 30 mois de service. S'ajoutent à ces primes une indemnité annuelle pour emploi de première ligne de 9 000 $ ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 $, pour un total de 4 500 $ par an.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.nunavutnurses.ca/
Télécopieur : 867 975-8609
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca